

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SOMBACOUR

Compte rendu de la séance

Conseil municipal de Sombacour

Du 3 décembre 2021

Membres présents :

Mesdames BLONDEAU Fabienne, KOGLER Elisabeth, GUYON Michèle, GUY Fabienne, FAIVRE-VILLA Michaëlle
Messieurs BAUD Jacques, BAUD Alain, ROGNON Vincent, HENRIET Noël, KALLAL Ahmed, PRENCIPE Michel, TOUBIN Frédéric, VILLAME Fabrice.

Membre absent excusé : Monsieur Michaël AMEIL (donnant pouvoir à Vincent ROGNON).

Auditeur : 1.

Secrétaire de séance : Monsieur ROGNON Vincent.

La séance est ouverte sous la Présidence de Mr TOUBIN Frédéric, Maire de la commune.
La séance se déroule à la salle des fêtes.
Début de séance à 20h05.

1–APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 5 NOVEMBRE 2021

Le compte-rendu du 5 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2 – PROJETS IMMOBILIERS EN COURS / TAXE D'AMENAGEMENT

- Nouveau projet d'aménagement de Madame Françoise CLERC née LANCRENON avec le lotisseur SB IMMO comprenant 8 pavillons sur son terrain. L'accès se ferait par la rue de Miville. Le certificat d'urbanisme a été validé. La commune demande une largeur de voie de 5 mètres minimum avec un trottoir d'1m50. L'épandage des eaux pluviales se fera sur le terrain. Les pompes de relevage pour l'assainissement

sont interdites. Une place de stationnement supplémentaire hors accès est demandée sur chaque parcelle.

- Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement s'élève actuellement à 2%. Le taux est plus élevé dans les autres communes du Val d'Usiers donc la commune pourrait en profiter pour harmoniser un peu son taux en attendant le regroupement. De nouvelles constructions sont prévues, il serait bien de prendre une délibération pour fixer un nouveau taux.

Par conséquent, le Conseil municipal décide d'augmenter le taux de la taxe d'aménagement pratiqué dans la commune à 9 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions.

Le Conseil municipal décide d'augmenter le taux et de passer à 3% à 9 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions.

- SIG Sopreco

Le SIG donne une cartographie des réseaux (eaux usées, eaux pluviales, bornes incendie, éclairage public, fibre, EDF, Télécom).

La commune avait souscrit un contrat. La CCA a repris à son compte le SIG pour l'intercommunalité. La commune va donc résilier son contrat pour éviter de payer en doublon.

- Délibération pour déplacer le panneau d'entrée du village

Déplacement du panneau d'entrée « Sous le Bief » sur la RD 48 à l'entrée de Sombacour en provenance de Levier / Chapelle d'Huin.

Un lotissement est en projet à l'entrée du village. Il convient donc de déplacer le panneau d'une dizaine de mètres.

Accord à l'unanimité.

- Appartement vacant

Christopher Bielle va quitter le logement communal situé 9 rue de la Poste. Son préavis se termine le 25 février 2022.

- Courrier de Madame Colette RICHARD

Madame Colette RICHARD est vendeuse à la commune des terrains situés autour de sa maison. La commune souhaiterait acquérir la partie entre la maison et le périscolaire. Une demande sera faite à l'Etablissement public foncier pour acheter le terrain.

- Courrier de Monsieur Richard PANNIER

Monsieur Richard PANNIER souhaite acquérir le petit bout de terrain jouxtant sa propriété rue de la Côte, parcelle 252.

La commission urbanisme se rendra sur place et rencontrera Monsieur PANNIER. Ce dernier prendra les frais à sa charge.

- Terrain à bâtir rue des Clarines : conjoints Lancrenon

Projet de réalisation de 7 pavillons. Une petite bande de terrain en bordure de route est occupée par la commune où tous les réseaux sont installés (poteaux électriques, eau potable). D'après le géomètre, la bande de terrain appartiendrait aux conjoints Lancrenon. Or, d'autres documents plus anciens montreraient le contraire. Un courrier sera envoyé aux conjoints Lancrenon par rapport au précédent plan de bornage.

3 – REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

La révision des tarifs de la salle des fêtes a été évoquée dans le cadre de la commune nouvelle. Le système de tarifs est assez complexe pour la commune et peut être simplifié tout en tenant compte d'une harmonisation avec les deux autres communes du Val d'Usiers.

La commission fêtes et cérémonies se réunira pour établir de nouveaux tarifs.

Une demande a été faite pour louer la salle des fêtes pour la soirée de la Saint-Sylvestre. Il n'existe pas de tarif spécifique. Le Conseil municipal décide de ne pas louer la salle des fêtes pour cette soirée en raison du contexte sanitaire.

4 – REFECTION DES MURETS DU CALVAIRE

Une rencontre a été organisée avec Monsieur Lomazzi et Madame Guzman de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) concernant la réfection des murets de soutènement du chemin reliant les 14 stations du Mont Calvaire, chemin inscrit aux monuments historiques. Il en ressort que tous travaux nécessitent une demande de travaux. La proposition d'une liste d'interventions qui pourraient être réalisées a été envoyée à la commune.

Un dépôt de permis devra être effectué sur la commune de Bians pour les stations du haut (car sur le territoire de Bians).

La DRAC subventionne ces travaux à hauteur de 30%. Il faudra également faire des demandes de subvention au Conseil départemental et au Conseil Régional.

5 – ANTENNE FRANCE SERVICES

Cela consiste à installer un poste informatique à l'agence postale sur lequel Marina Lemoine pourra aider les administrés à faire leurs démarches administratives en ligne. Cela n'entraînera pas d'augmentation des heures de l'agent. Le principe de l'Antenne France Services est plus souple que celui d'une Maison France Services : moins d'amplitude horaire et un seul agent suffit.

Accord pour l'ouverture de l'Antenne France Services à l'unanimité.

6 – DECISIONS MODIFICATIVES

- Budget bois
 - article 611 contrats de prestations de services + 42 000 €
 - article 6522 reversement de l'excédent - 42 000 €

- Budget eau
 - article 701249 redevance pollution + 3 600 €
 - 021 / 023 virement entre sections - 3 600 €
 - article 2156 matériel d'exploitation - 3 600 €

- Budget communal
 - article 60612 énergie-électricité + 2 000 €
 - article 6451 cotisations à l'URSSAF + 3 000 €
 - article 7551 excédent budgets annexes - 42 000 €
 - 023 / 021 virement entre sections - 47 000 €
 - article 2128 autres aménagements - 47 000 €

Accord à l'unanimité.

7 – BULLETIN MUNICIPAL

Tous les articles doivent être remis pour fin décembre. La mise en page sera réalisée en janvier.

8 – QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Tyno Pizza : Monsieur Lambert de Levier a fait une demande d'installation d'un chalet pizza / caravane fixe sur la commune. Il viendrait tous les soirs sauf le mardi. Il propose de faire des pizzas, des pâtes, des burgers. Il souhaiterait s'installer sur le parking en face de la mairie vers le réservoir. Le Conseil municipal n'est pas favorable à cette demande car le chalet resterait en place à l'année et dénaturerait le site du Calvaire. Une possibilité est laissée à Monsieur Lambert de s'installer vers le Stade.

- ❖ Escaliers de la cure : La fréquentation a augmenté avec l'installation des paramédicaux. La fermeture de ces escaliers par un abri pourrait être envisagée pour l'hiver à cause de la neige, ou l'interdiction de leur accès. Après débat, il est décidé de les laisser en l'état actuel.
- ❖ Sectorisation des collèges du Haut-Doubs : Réunion avec le Département, la Région et l'Académie. Présentation des enjeux économiques et socio-éducatifs et de la démographie exponentielle dans le Haut-Doubs (notamment des jeunes). Un COPIL est mis en place pour la répartition des élèves au sein des établissements pour l'avenir. Pour Sombacour, Goux-les-Usiers et Bians-les-Usiers, la sectorisation peut changer en 2023. Prochaine réunion le 7 décembre.
- ❖ PEDT : C'est le projet éducatif du territoire qui conditionne les subventions surtout pour le périscolaire. Il y a une bonne coopération entre tous les acteurs. Le Comité des Fêtes et le Syndicat des Sports ont travaillé avec le club ados pour faciliter les activités du périscolaire.
Il demeure un problème de quantité et de qualité des animateurs.
Une possibilité d'aide aux devoirs facultative durant l'accueil du soir est envisagée, éventuellement par le biais d'un service civique.
- ❖ Service civique : il est réservé aux jeunes entre 16 et 25 ans avec un contrat de 6 ou 12 mois et une rémunération de 580 € par mois en grande partie financée par l'Etat. Une mission spécifique devra être fixée.
- ❖ Cabane dans les bois : La cabane est toujours en place alors que la décision de la démonter avait été prise. Elle sera démontée.
- ❖ Réunion publique sur le projet éolien : 90 personnes étaient présentes environ. La population a pu s'exprimer. La réunion a tardé à être organisée et le manque de communication a déplu aux administrés en donnant une impression que le projet était déjà fait. La population demande un referendum sur le projet et davantage de communication.
- ❖ Colis des anciens : distribution le samedi 11 décembre.

La séance est levée à 23h00.
Prochaine réunion le vendredi 7 janvier 2022 à 20h00